

FICHE D'URGENCE A L'ATTENTION DES PARENTS \*

Nom de l'établissement : ..... Année scolaire : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Classe : ..... Date de naissance : .....

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : .....

.....

⇒ En cas d'urgence pour un élève accidenté ou malade, les personnels de l'Education Nationale sont dans l'obligation d'appeler le centre 15. Le médecin régulateur du 15 est chargé d'évaluer la gravité de la situation et de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles (médecins généralistes ou pompiers ou ambulances privées ou SMUR). Il convient de leur faire confiance.  
 ⇒ La famille est immédiatement avertie par l'établissement scolaire.  
 ⇒ Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital, qu'accompagné de sa famille. Une exception peut être envisagée pour les internes.

**Veillez faciliter notre tâche en nous donnant le maximum de numéros de téléphones :**

- 1- N° de téléphone du domicile : .....
- 2- N° du travail du père : ..... ou portable : .....
- 3- N° du travail de la mère : ..... ou portable : .....
- 4- Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : .....

N° et adresse du centre de sécurité sociale : .....

.....

N° et adresse de l'assurance scolaire : .....

.....

⇒ Vaccinations :

- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : .....  
(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)
- Joindre une photocopie des pages de vaccinations

⇒ Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) : .....

Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : OUI NON

NOM, adresse et N° de téléphone du médecin traitant : .....

.....

Date : .....

Signature du représentant légal :

\*DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.